



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 août 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 17 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions de politique macroéconomique

## Commerce international et développement

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

La communauté internationale aura l'importante responsabilité de mettre en œuvre des mesures destinées à donner une traduction concrète au programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue du 17 au 22 juillet 2016 à Nairobi, a permis d'établir un consensus international à cet égard. Si le commerce est un facteur déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable, il faut qu'il s'appuie sur des mesures bien réfléchies et un partenariat mondial. Le multilatéralisme demeure un bien public mondial qui mérite d'être appuyé et défendu afin de créer un environnement favorable au développement durable. Un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable fait plus que jamais partie intégrante du partenariat mondial pour le développement durable. Il importe d'adapter le système commercial multilatéral aux impératifs universels énoncés dans les objectifs de développement durable. Le présent rapport a été élaboré par la CNUCED conformément au paragraphe 5 de la résolution [70/187](#) de l'Assemblée générale.

---

\* [A/71/150](#).



## I. Introduction

1. Le commerce international devrait agir comme un moteur des orientations nouvelles nécessaires à la réalisation des 17 objectifs et 169 cibles du développement durable et à la mise en œuvre des engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en 2015. Pour canaliser le potentiel qu'offre le commerce, il faut cependant mettre en place des mesures bien réfléchies et un partenariat mondial. Au sein du système des Nations Unies, la CNUCED est l'organisme chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, ainsi que des questions interdépendantes qui lient le financement, les technologies, l'investissement et le développement durable. La quatorzième réunion ministérielle quadriennale de la CNUCED, qui a eu lieu du 17 au 22 juillet 2016 à Nairobi, en tant que première Conférence ministérielle des Nations Unies s'inscrivant dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, a permis d'établir un consensus international sur les grandes orientations qui revêtent une importance cruciale pour réaliser les objectifs de développement durable en s'appuyant sur le commerce.<sup>1</sup> La relance du système commercial multilatéral en privilégiant le développement dans le cadre d'une dynamique et d'une pertinence renouvelées constitue un élément essentiel de ce programme d'action mondial, notamment dans la perspective de la réalisation de l'objectif de développement durable 17 relatif à la relance du partenariat mondial pour le développement durable.

## II. Évolution du commerce international et du développement

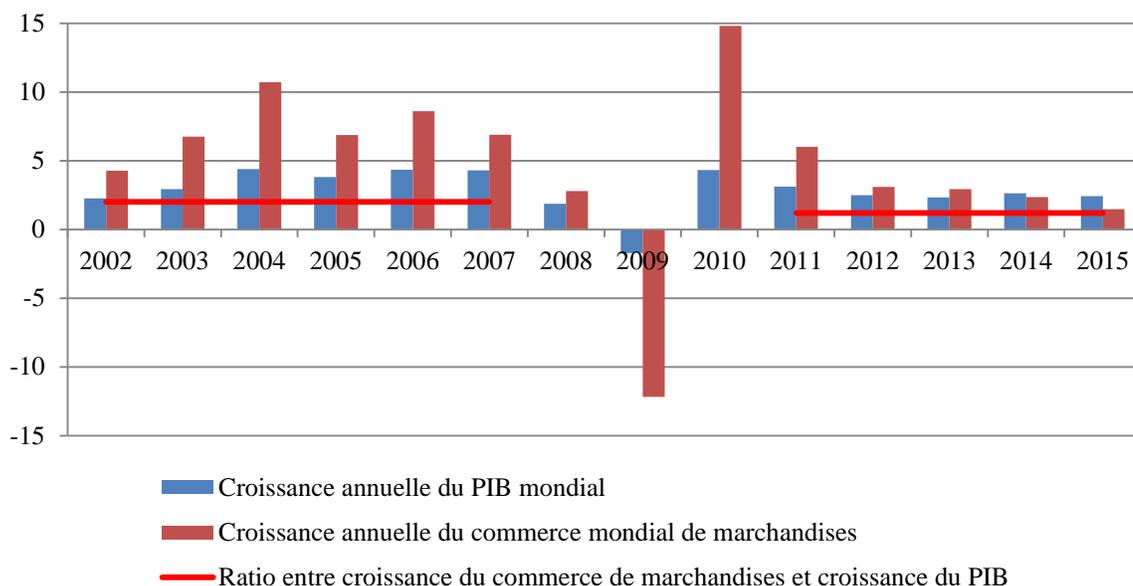
2. Les échanges internationaux ont sensiblement ralenti ces dernières années. En 2015, le volume des marchandises échangées dans le monde a augmenté à un rythme très modeste ne dépassant pas 1,5 %, soit l'évolution la plus lente depuis la crise mondiale. Entre 2012 et 2015, le taux de croissance annuelle du commerce mondial de marchandises est resté inférieur à 3,1 % (voir figure I). L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit que le taux de croissance du commerce restera faible en 2016, à moins de 3 %. Cette faible croissance des échanges mondiaux reflète l'état de l'économie mondiale. Si la croissance atone du PIB des grandes économies mondiales était auparavant la cause principale de la faiblesse des importations et de la demande mondiales, la baisse des volumes d'importation dans les économies des pays émergents est devenue plus apparente en 2014-2015, ce qui indique que les économies de ces pays sont également touchées par le ralentissement économique mondial. On estime qu'entre 2014 et 2015<sup>2</sup>, le ralentissement des importations de la Chine représente un tiers de la baisse du volume des importations des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). À l'avenir, la relance devrait venir des pays développés, notamment d'Europe de l'Ouest. Cependant, la sortie attendue du Royaume-Uni de l'Union européenne, dont l'économie représente 16 % du PIB de l'Union européenne, crée un sentiment d'incertitude en ce qui concerne les perspectives économiques régionales et mondiales.

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Nairobi Maafikiano et Nairobi Azimio*, 2016.

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 1 (Paris, 2015).

Figure I  
**Croissance des exportations mondiales de marchandises  
 et PIB en volume, 2002-2015**

(en pourcentage et en ratio)

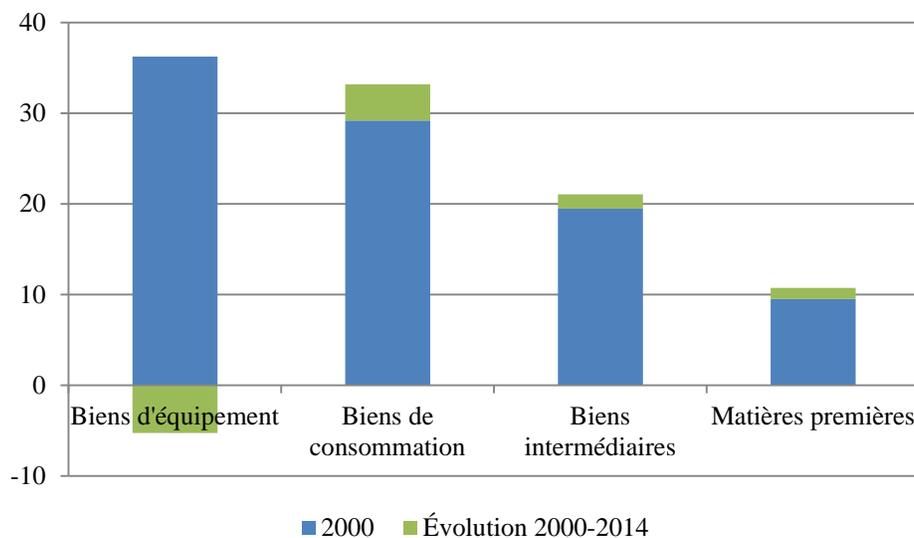


Source : Statistiques de la CNUCED, sources nationales et Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

3. Bien que le commerce ait progressé deux fois plus vite que le PIB avant la crise mondiale, il a depuis lors enregistré un ralentissement marqué par rapport à la croissance du PIB, ce ratio passant de 2:1 avant la crise à 1:1 entre 2012 et 2015. Si des facteurs cycliques dont il ne faut pas surestimer l'importance sont entrés en jeu, plusieurs autres facteurs ont pu expliquer ce recul de la réactivité du commerce par rapport à la croissance du PIB (voir figure I). Une des explications valables est celle d'un ralentissement de l'activité des chaînes de valeur mondiales. Premièrement, certains acteurs importants se sont de plus en plus appuyés sur des intrants locaux grâce à des efforts de réindustrialisation<sup>3</sup>. Deuxièmement, la faiblesse de la croissance des investissements a pu se traduire par une baisse de la part des biens d'équipement dans les exportations totales tandis que les biens de consommation, avec un contenu à l'importation plus faible, ont quelque peu gonflé cette part (voir figure II). Un autre facteur est la lente reprise de la plupart des grandes économies européennes, qui représentent une part plus grande dans le volume total des échanges que dans le PIB mondial.

<sup>3</sup> Voir par exemple Cristina Constantinescu, Aaditya Mattoo et Michele Ruta, "The global trade slowdown: cyclical or structural?", Policy Research Working Paper, No. 7158 (World Bank, 2015). Disponible en anglais à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/991561468127799318/The-global-trade-slowdown-cyclical-or-structural>.

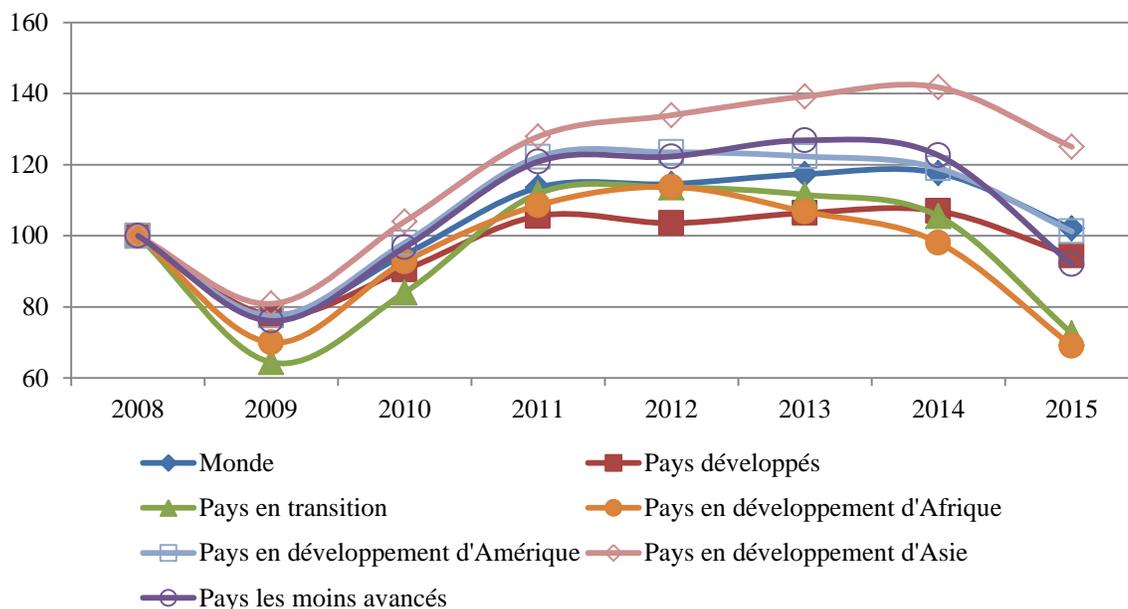
Figure II  
**Exportations mondiales par groupe de produits pour les années 2000 et 2014**  
 (en pourcentage)



Source : Calculs effectués par la CNUCED à partir de données de Comtrade par l'intermédiaire du système World Integrated Trade Solution.

4. En valeur, le commerce mondial des biens et des services s'est contracté en 2015, pour la première fois depuis la crise mondiale. La valeur nominale des exportations mondiales de marchandises a baissé de 19 000 milliards de dollars en 2014 à 16 500 milliards de dollars en 2015, soit une chute de plus de 13 %. En effet, au moment où les échanges mondiaux baissaient en volume, les principales monnaies se sont dépréciées face au dollar des États-Unis, ce qui a conduit à un recul de la valeur commerciale des biens libellés en dollars et à une chute importante des cours des produits de base. La baisse du prix des combustibles a notamment pesé sur la valeur des exportations des produits de base. Les écarts entre régions sont considérables (voir figure III). Si tous les groupes de pays ont vu leurs exportations se contracter en 2015, la baisse la plus brutale a frappé les pays en transition – plus de 30 % – sous l'effet essentiellement de la chute des prix des combustibles et des produits de base. Les pays les moins avancés (PMA) et l'Afrique ont également été gravement touchés compte tenu de leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base.

Figure III  
**Exportations de marchandises par région et par niveau de développement,**  
**2008-2015 (2008 = 100)**

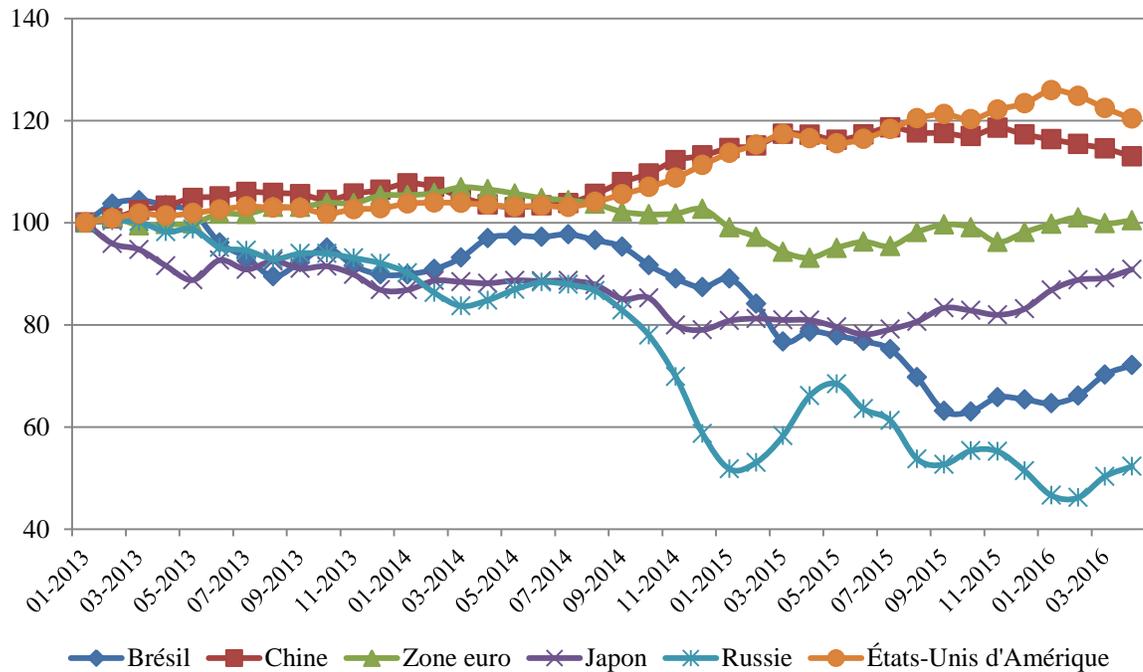


Source : Statistiques de la CNUCED.

5. En 2015, les pays en développement ont réalisé 45 % des exportations mondiales de marchandises contre 36 % en 2008. Cependant, les écarts entre pays persistent puisque les 18 plus grands exportateurs de marchandises, en majorité des pays développés et asiatiques, représentent 70 % des exportations en 2015. Les disparités dans les performances commerciales montrent que les inégalités entre pays et dans les pays demeurent problématiques du point de vue du développement.

6. Entre janvier 2013 et avril 2016, le dollar des États-Unis et le renminbi chinois se sont appréciés nominalement d'environ 20 % et 13 % respectivement. L'appréciation du dollar a influé sur la valeur des échanges libellés en dollar et sur les prix des produits de base. Pendant la période allant de janvier 2013 à avril 2016, le real brésilien et le rouble russe ont perdu respectivement plus de 20 et 40 % de leur valeur, tandis que le yen japonais se dépréciait d'environ 9 % et que l'euro demeurait stable (voir figure IV).

Figure IV  
**Taux de change nominaux effectifs dans certains pays choisis**  
 (janvier 2013 = 100)

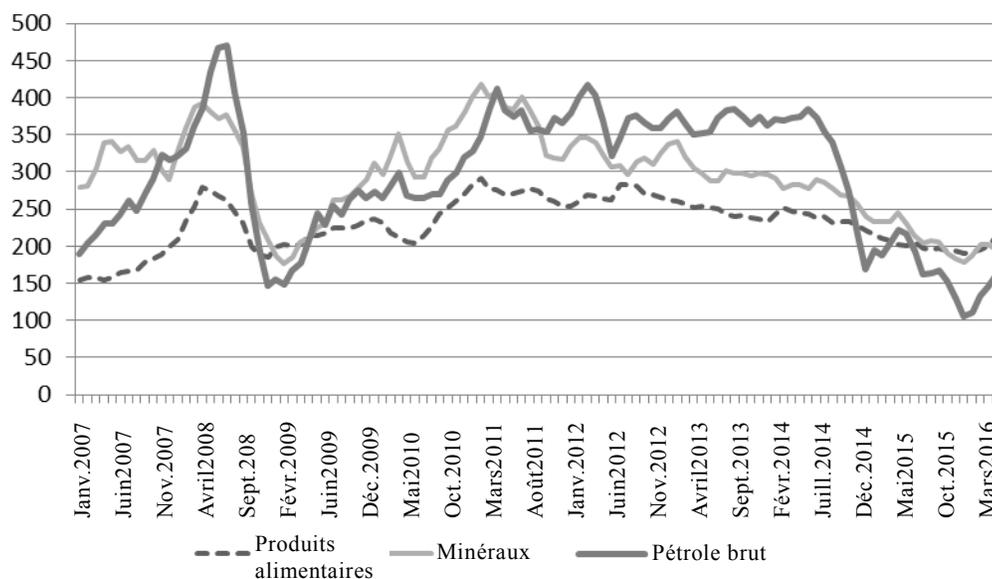


Source : Banque des règlements internationaux.

7. Les prix des produits de base ont poursuivi leur baisse en 2015. Tous les groupes de produits de base ont même affiché des baisses supérieures à celles de 2014, le pétrole en tête. Avec la chute des prix du pétrole, l'indice des prix des produits de base s'est contracté de près de 37 %, soit plus que la baisse de 29 % enregistrée en 2009 peu après le début de la crise mondiale (voir figure V). Depuis mars 2016, la chute tendancielle des prix des matières premières semble s'être arrêtée et même s'être inversée dans certains cas. Les facteurs principaux qui expliquent les niveaux relativement faibles de la plupart des prix des produits de base pendant l'année 2015 sont l'excédent persistant de l'offre et la réduction concomitante des niveaux des stocks<sup>4</sup>. La faiblesse des prix des produits de base a réduit la demande à l'importation de produits en provenance des pays exportateurs de produits de base, provoquant ainsi des effets secondaires qui ont également touché les pays non exportateurs de produits de base.

<sup>4</sup> CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2016* (à paraître).

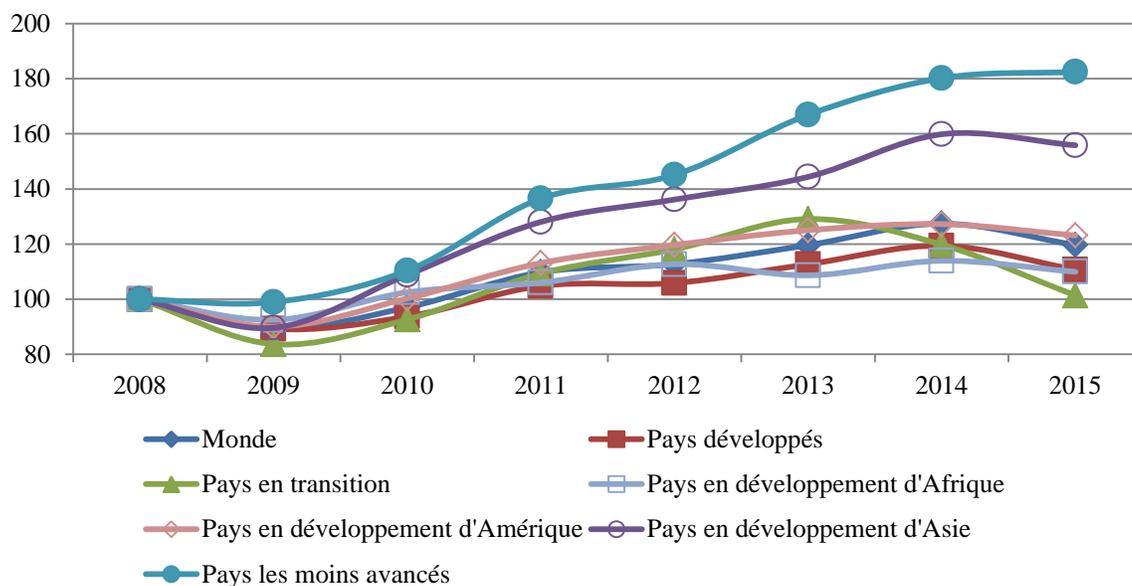
Figure V  
**Indices mensuels des prix des produits de base (2000 = 100)**



Source : Statistiques de la CNUCED.

8. Comme cela a été observé pendant la crise économique mondiale, le commerce des services a été plus résilient que celui des biens. La valeur nominale des exportations mondiales de services a également affiché une baisse d'environ 6 %, passant de 5 100 milliards de dollars en 2014 à 4 800 milliards de dollars en 2015. À l'exception notable des PMA, dont les exportations de services ont augmenté de 1,3 %, tous les autres groupes de pays ont connu une chute de leurs exportations de services en 2015 (voir figure VI). Comme pour le commerce des marchandises, la baisse la plus importante a été enregistrée dans les pays en transition, plus de 15 %. Les pays en développement ont augmenté leur part dans le commerce mondial des services de 23 % en 2005 à 31 % en 2015. Les États-Unis, le Royaume-Uni, la Chine, l'Allemagne et la France ont été les plus grands exportateurs mondiaux de services en 2015.

Figure VI  
**Exportations de services par région et par niveau de développement, 2008-2015**  
 (2008 = 100)



Source : Statistiques de la CNUCED.

9. Une analyse de décomposition montre que les secteurs les plus affectés sont les transports, les voyages, la construction et les autres services commerciaux. L'activité des voyages continue de croître dans les PMA, tandis que les secteurs des télécommunications, de l'informatique et des services d'information poursuivent leur essor dans le grand groupe des pays en développement grâce à la croissance que connaissent l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes. Certains secteurs à forte valeur ajoutée ont été plus dynamiques dans les pays en développement que dans les pays développés. Les pays en développement semblent disposer encore d'un modèle de spécialisation basé sur des services plus traditionnels tels que les transports et les voyages, notamment en Afrique et dans les PMA, tandis que les pays développés sont davantage spécialisés dans les services à plus forte valeur ajoutée comme les services financiers et d'assurances (voir tableau I).

Tableau I  
**Exportations de services commerciaux par niveau de développement, 2015**  
 (en pourcentage)

Catégorie	Pays développés	Pays en transition	Pays en développement	Pays les moins avancés
Services liés aux marchandises	3,2	5,6	3,1	3,7
Transports	17,0	35,0	20,4	20,8
Voyages	20,6	22,6	37,4	52,6
Construction	1,3	5,6	2,8	2,2

<i>Catégorie</i>	<i>Pays développés</i>	<i>Pays en transition</i>	<i>Pays en développement</i>	<i>Pays les moins avancés</i>
Finances, assurances	14,2	2,2	5,8	2,7
Propriété intellectuelle	8,9	0,9	1,0	0,3
Télécommunications, TIC	10,6	8,3	8,6	6,2
Autres services commerciaux	23,1	16,5	19,5	8,2
Services personnels, culturels et de loisirs	0,9	0,6	0,6	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Statistiques de la CNUCED.

10. En 2015, la part des services dans les exportations totales de biens et de services a été de 27 % dans les pays développés et de 15 % dans les pays en développement. Ces données sur le commerce des services portent sur les échanges transfrontières et ne tiennent pas compte du commerce des services lié à la présence commerciale ou aux mouvements temporaires des personnes physiques, ce qui est particulièrement important si l'on considère que les échanges effectués avec une présence commerciale à travers des investissements directs étrangers (IDE) constituent le mode de fourniture le plus courant. Cela peut être le fait de ventes croissantes effectuées par des filiales étrangères, qui ont atteint 37 000 milliards de dollars en 2015 contre 34 000 milliards de dollars en 2014 et 32 000 milliards de dollars en 2013<sup>5</sup>. En fait, les services ont représenté 53 % des IDE affectés à de nouvelles capacités de production pour l'année 2015 dans le monde, soit 408 milliards de dollars. Les exportations de services, particulièrement en mode 4, sont en hausse dans le monde grâce à la hausse des envois de fonds des travailleurs immigrés. Ce commerce est particulièrement important dans les services professionnels et commerciaux et dans les services liés à l'agriculture, aux industries de transformation et à l'extraction minière. En 2015, les immigrés ont transféré dans leur pays d'origine 582 milliards de dollars, dont 432 milliards de dollars sont allés dans les pays en développement. En 2013, 71 % des 150 millions de travailleurs migrants appartenaient au secteur des services<sup>6</sup>.

11. En outre, les données sur le commerce transfrontière des services ne rendent pas compte de l'importance de la valeur ajoutée des services intégrés dans les exportations de biens, notamment dans des secteurs comme l'énergie, la chimie, le machinisme et les équipements de transport. En 2011, les services ont représenté 59 % des exportations nettes dans les pays développés contre 43 % dans les autres pays, soit bien plus que leur part des exportations de services dans les exportations totales. La valeur ajoutée des exportations nettes de services s'est inscrite en hausse dans tous les pays entre 1995 et 2011 : 16 % dans les pays développés et 11 % dans les autres pays (voir figure VII). Cela signifie que les services sont de plus en plus commercialisables et qu'ils jouent un rôle capital dans la participation aux chaînes de valeur mondiales. Ce processus est également tiré par la « servicification » des économies, puisque l'agriculture, le secteur manufacturier et d'autres secteurs sont

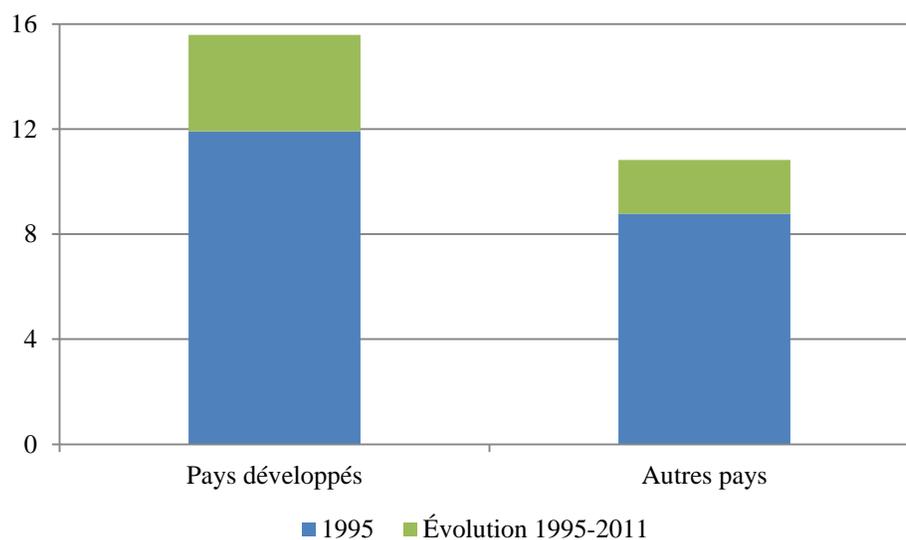
<sup>5</sup> *World Investment Report 2016: Investor Nationality—Policy Challenges* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.16.II.D.4).

<sup>6</sup> CNUCED (2016), Services, développement et commerce ([TD/B/C.I/MEM.4/11](#)).

de plus en plus dépendants de services pour la production et la commercialisation. Si on prend l'exemple d'une simple veste, les éléments physiques qui la composent – dont la main-d'œuvre et le tissu – constituent seulement 9 % du prix. Les 91 % restants représentent un éventail de services tels que la distribution, la logistique, les services bancaires et le marketing<sup>7</sup>. Cela montre l'importance que jouent les services, en particulier les services d'infrastructures, dans les secteurs du commerce et de l'économie et dans la diversification des exportations. Nombre de pays en développement n'ont pas encore pleinement tiré parti du potentiel de l'économie et du commerce des services<sup>8</sup>. L'examen des orientations que la CNUCED met en œuvre sert à aider les pays à concevoir des politiques cohérentes et à mettre en place des cadres réglementaires et institutionnels permettant de renforcer le secteur des services.

Figure VII

**Part de la valeur ajoutée des services étrangers dans les exportations nettes, 1995 et 2011 (en pourcentage)**



Source : CNUCED, base de données sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA).

<sup>7</sup> CNUCED (2016), Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement (TD/B/C.I/MEM.4/12).

<sup>8</sup> Mashayekhi, Mina et Guido Porto, "Services, trade and Development" (CNUCED, 2011); *Le développement économique en Afrique, Rapport 2015 : Libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement* (Publication des Nations Unies, no de vente F.15.II.D.2); CNUCED, "Services policy review: Bangladesh", 2015.

## Encadré 1

**Économie numérique et commerce**

Les télécommunications et les services des technologies d'information et de communication sont le moteur des activités économiques et sociales modernes et contribuent à améliorer la productivité et la compétitivité. Dans un pays exportateur, une hausse de 10 % dans l'utilisation de l'Internet permet d'augmenter de 0,4 % le nombre de produits commercialisés entre deux pays et de 0,6 % la valeur moyenne par produit<sup>a</sup>. Le commerce transfrontière est largement amplifié par les gains d'efficacité dus aux TIC et par les moyens électroniques de livraison. Ce commerce électronique, et les échanges favorisés par les TIC d'une façon générale, sont essentiels pour les petites et moyennes entreprises (PME), car il leur permet d'accéder à de nouveaux marchés internes et internationaux et de participer aux chaînes de valeur mondiales<sup>b</sup>. Les services liés aux TIC contribuent également dans une large mesure à favoriser l'accès aux services financiers grâce au développement des services financiers numériques. Les engagements transfrontières en matière de télécommunications et de TIC demeurent limités dans le contexte de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Si les accords commerciaux régionaux ont multiplié les engagements concernant les services des télécommunications et des TIC, des réglementations notables, comme celles qui portent sur la présence commerciale et les impératifs de localisation, continuent d'exister. L'Accord sur le commerce des services (TISA) peut proposer que les questions de protection des données soient traitées par une reconnaissance mutuelle des systèmes de protection des consommateurs plutôt que par des exigences concernant la présence locale.

<sup>a</sup> Banque mondiale (2016), Rapport sur le développement dans le monde 2016 : les dividendes du numérique.

<sup>b</sup> TD/B/C.I/MEM.4/12, Rapport sur les travaux de la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, juin 2016. CNUCED.

12. La morosité des échanges internationaux devrait peser sur les perspectives à long terme de la croissance économique mondiale, avec des implications importantes sur les efforts déployés dans le monde pour réaliser les objectifs de développement durable. L'expansion des échanges pour favoriser une croissance durable et profitant à tous devrait constituer un élément important de ces efforts. Elle devrait orienter les actions conduites aux niveaux national et international pour conclure le Cycle de Doha avec des résultats orientés vers le développement.

### III. Le Commerce et le Programme 2030 – des décisions à l'action<sup>9</sup>

13. Le commerce peut jouer un rôle important dans la quête d'un développement durable partout dans le monde. Au cours des décennies écoulées, les pays en développement ont été de plus en plus nombreux à intégrer l'économie mondiale. Dans la plupart des succès obtenus en matière de développement, le commerce a joué un rôle important. Cependant, certains pays et certains peuples demeurent à la traîne. La pauvreté et les inégalités entre les pays et dans les pays demeurent omniprésentes. Seuls quelques grands pays en développement ont réussi depuis 1990 à réduire considérablement la pauvreté. Dans le monde, plus d'un milliard de personnes continuent de vivre dans une pauvreté extrême. Ces conditions rendent particulièrement problématique la réalisation de l'objectif d'éradication de la pauvreté inscrit dans le Programme 2030, car il faudra pour cela relever le plancher minimal de consommation au-delà des 1,25 dollars par jour représentant le seuil de pauvreté, et, pour atteindre cet objectif, le test de vérité sera conduit dans les PMA. Cela signifie que pour éradiquer la pauvreté avant 2030, les PMA auront besoin d'un miracle économique encore plus grand que celui de la Chine<sup>10</sup> et devront, à cet effet, entreprendre des actions et déployer des efforts sans précédent.

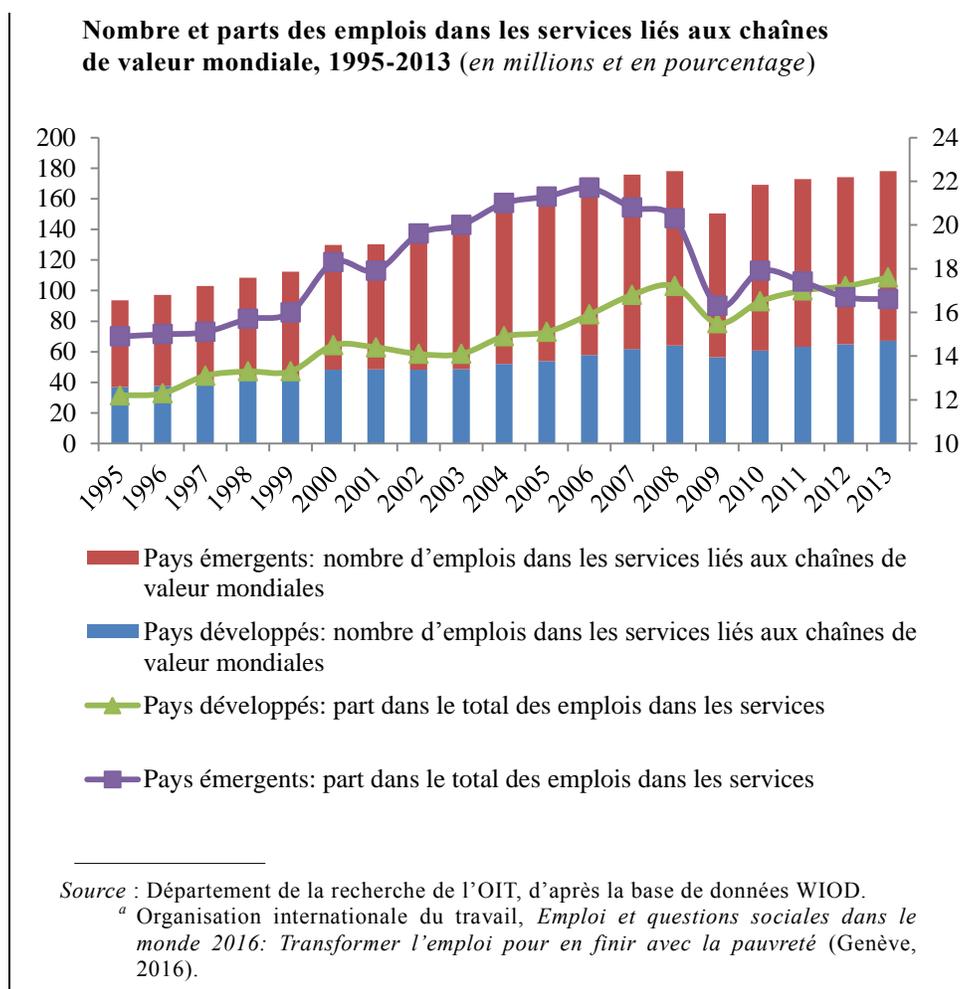
#### Encadré 2

##### Commerce et emploi

La faiblesse de la performance économique mondiale est la cause et la conséquence du chômage généralisé dans le monde: 197,1 millions de personnes étaient sans emploi en 2015, soit 27 millions de plus qu'avant la crise mondiale<sup>a</sup>. Cette situation rend plus difficile la création d'emplois décents, notamment dans de nombreux pays en développement qui continuent d'être confrontés à l'emploi informel. Lorsqu'il est associé à d'autres politiques, le commerce peut jouer un grand rôle dans l'amélioration de l'emploi, notamment dans les pays qui ont de petits marchés internes. Le commerce des services, en particulier, gagne en importance et devient un élément majeur dans l'élaboration des politiques nationales. Le secteur des services est le premier employeur, avec 46 % des emplois dans le monde en 2015, et il prend de plus en plus d'importance pour la création d'emplois liés aux chaînes de valeur mondiales (voir figure ci-dessous). Les effets indirects des exportations de services sont plus grands dans certains secteurs, sachant qu'un emploi dans le tourisme crée trois autres emplois ailleurs et qu'un emploi dans les technologies de l'information crée quatre autres emplois dans d'autres secteurs.

<sup>9</sup> CNUCED « Passer des décisions aux actions: rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la quatorzième session de la CNUCED ». (New York et Genève, 2015).

<sup>10</sup> *Rapport 2015 sur les pays les moins avancés: Transformer l'économie rurale* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.15.II.D.7).



14. Ces facteurs donnent au commerce un rôle moteur essentiel dans la réalisation du développement durable. Cependant, la traduction des gains issus du commerce international en croissance durable n'est pas automatique et l'équité dans la répartition des revenus, la création d'emplois et le développement durable l'est encore moins. Si la compétitivité des exportations est une condition préalable au commerce, car elle permet de financer le développement, l'intégration réussie du commerce n'implique pas que les gains socioéconomiques qui en découlent seront équitablement répartis entre les différentes franges de la population. Les changements structurels liés au commerce comportent des coûts d'ajustement et peuvent conduire à amplifier les inégalités de revenu.

15. Il est donc nécessaire de mettre en place un ensemble de politiques dynamiques, à la fois cohérentes et intégrées, s'appuyant sur une approche globale de mobilisation de tous les instruments d'intervention afin d'aider les pays à mieux tirer parti du commerce et à promouvoir le développement durable. Cet ensemble de politiques devrait être mis en œuvre de manière cohérente et être conçu pour répondre aux besoins de développement spécifique de chaque pays. Il est essentiel de bien saisir à cet égard l'importance de la dynamique créée par l'adoption du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable et de traduire les déci-

sions prises en actions concrètes. La 14<sup>e</sup> session de la CNUCED, qui s'est tenue du 17 au 22 juillet 2016 à Nairobi, en tant que première Conférence ministérielle des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015, a permis d'établir un consensus international sur les grandes orientations essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable en tirant parti du rôle du commerce.

16. *Mettre en place des capacités de production pour transformer les économies*: le commerce est un des moyens importants de réalisation des objectifs de développement durable et d'éradication de la pauvreté avant 2030. Il faut à cette fin élaborer des politiques cohérentes dans les domaines des finances, de l'investissement, du commerce, de la technologie et de l'entrepreneuriat et exploiter les liens d'interdépendance entre le commerce et l'investissement pour assurer la diversification au moyen des chaînes de valeur mondiales. Si ces chaînes offrent aux pays l'occasion de se spécialiser dans un segment particulier du processus de production ou dans des tâches spécifiques, accélérant ainsi l'industrialisation, leurs avantages ne sont pas automatiques car l'accès à ces avantages ne l'est pas et il n'est pas aisé de créer de la valeur ajoutée. Dans certains cas, le commerce lié aux chaînes de valeur mondiales produit une industrialisation « étroite » dans laquelle un pays se spécialise dans des activités à faible niveau de compétences et de productivité qui sont moins propices au développement à long terme. Ainsi, plus de 85 % des exportations d'articles manufacturés des PMA sont représentées par des articles à forte intensité de main-d'œuvre, à forte intensité de ressources et nécessitant peu de technologies et de compétences. Cette question est particulièrement importante, sachant que les pays qui produisent des articles plus élaborés technologiquement et avec plus de valeur ajoutée ont tendance à afficher une croissance plus rapide.

17. *Des États et des marchés plus efficaces*: les États conservent la légitimité d'intervenir de façon appropriée pour que les marchés fonctionnent efficacement. Si les États doivent bien réguler les marchés pour garantir la concurrence et la protection des consommateurs, d'autres facteurs sont particulièrement importants comme l'environnement favorable, le perfectionnement, la réglementation et la promotion des infrastructures de services, notamment les services financiers, les transports, les TIC et les télécommunications, l'eau et l'énergie. Les services d'infrastructures sont d'un apport fondamental à toutes les activités économiques. Ce sont également des déterminants fondamentaux de la productivité et de la compétitivité des économies, tandis que les réglementations sont des facteurs essentiels des performances sectorielles. De même, on a souvent besoin de réglementations pour assurer un accès universel aux services de base tels que la santé et l'éducation. Nul doute que la réalisation de nombreux objectifs et cibles de développement durable exige des infrastructures et des services de base de qualité accessibles à tous. Il s'agit notamment de l'objectif 5 sur l'égalité des sexes (services financiers); de l'objectif 6 sur l'eau et l'assainissement (services de fourniture d'eau); de l'objectif 7 sur l'accès à l'énergie (services énergétiques); de l'objectif 8 sur la croissance durable (services financiers); de l'objectif 9 sur l'édification d'une infrastructure résiliente (ex. services financiers, TIC et télécommunications, services de transport) et de l'objectif 10 sur la réduction des inégalités (envois de fonds). Une telle prévalence des services dans les objectifs de développement durable montre que le Programme 2030 est un programme essentiellement consacré aux services.

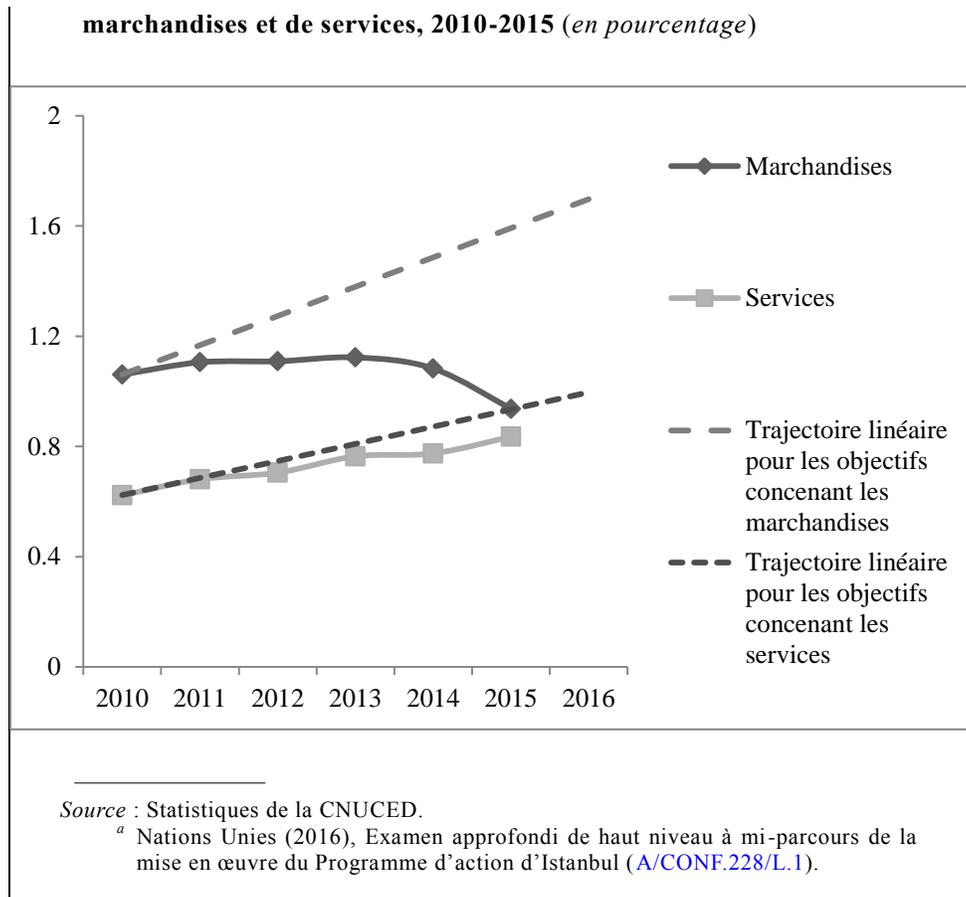
18. *Lutter contre les vulnérabilités et construire la résilience*: l'éradication de la pauvreté passe par la lutte contre les vulnérabilités des pays ayant des besoins spéciaux, notamment les PMA, les pays sans littoral et les petits pays en développement sans littoral. Entre 2005 et 2015, 35 pays en développement ont affiché des taux moyens de croissance des exportations annuelles de marchandises de plus de 10 %, mais 32 ont vu leurs exportations se contracter (voir encadré 3). Pour surmonter les vulnérabilités, ces pays doivent élaborer de bonnes stratégies pour renforcer leur résilience aux chocs extérieurs, c'est-à-dire mettre en place les capacités nécessaires pour produire une gamme de produits élaborés générateurs de valeur ajoutée et d'emplois productifs. Pour les pays dépendant des produits de base, la diversification réussie passe par la spécialisation dans des domaines comme la transformation de produits miniers, la production d'aliments biologiques, la création de services touristiques spécialisés et la mise en place de services liés à l'exportation et à la sous-traitance. Le commerce des services représente un choix de premier plan en matière de diversification des exportations. Les services commerciaux, professionnels et d'infrastructures efficaces sont nécessaires pour fournir les facteurs indispensables à l'appui à la fragmentation internationale de la production.

#### Encadré 3

#### **La performance commerciale des PMA et le Programme d'action d'Istanbul**

Le Programme d'action d'Istanbul, adopté en 2010 à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, a établi l'objectif ambitieux de faire en sorte que la moitié des PMA puissent remplir les critères leur permettant d'être reclassés d'ici à 2020, notamment par le doublement de leur part dans le commerce mondial à cette date, comme cela est réaffirmé dans l'objectif 17.11. À mi-chemin de la décennie, les PMA ne sont pas près d'atteindre cet objectif. La part de leurs exportations de marchandises dans les exportations mondiales a chuté de 1,1 % en 2010 à 0,9 % en 2015 tandis que leur part dans les exportations de services a progressé de 0,6 % en 2010 à 0,8 % en 2015 (voir figure ci-dessous). Lors de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui a eu lieu en mai 2015, il a été constaté que de nombreux PMA continuaient de faire face à des problèmes multiples dont la stagnation des flux commerciaux et on leur a recommandé de prendre des mesures sans délai. Malgré les améliorations récentes apportées aux conditions d'accès des PMA au marché, notamment les arrangements en franchise de droits et sans contingent qui permettent un accès avec des règles d'origine simples et transparentes, les exportations de ces pays concernent essentiellement quelques produits primaires. Ceux-ci, qui représentent plus de 70 % des exportations, restent vulnérables à la volatilité des prix et aux chocs exogènes<sup>a</sup>. En conséquence, il sera particulièrement difficile de renforcer les capacités de production dans l'industrie et les services des PMA pour promouvoir la diversification économique.

#### **Part des exportations des PMA dans les exportations mondiales de**



19. *Renforcer le multilatéralisme et trouver des solutions communes*: l'action collective que conduit la communauté internationale à la faveur de la coopération multilatérale est essentielle car elle permet de trouver des solutions aux problèmes transfrontières concernant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. La dynamisation du partenariat mondial pour le développement durable est un facteur fondamental de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le domaine du commerce, la mise en place d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable demeure la clef de voûte de ce partenariat, comme cela est souligné dans l'objectif de développement durable 17.10. Il faut considérer le système commercial multilatéral comme un bien public mondial puisque le principe de non-discrimination reflète l'indivisibilité des bienfaits et la non-exclusivité de ces biens. Il est donc essentiel de donner un nouvel élan au système commercial multilatéral en mettant davantage l'accent sur le développement en tant que bien public mondial, et ainsi, promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable.

## IV. Évolution du système commercial multilatéral

20. Les changements d'orientation constatés récemment en matière de commerce semblent prélude à l'entrée du système commercial multilatéral dans une nouvelle ère. La centralité du système est de plus en plus fragilisée par l'insuffisance des progrès dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha et par la prolifération de plus en plus grande de négociations méga-régionales et plurilatérales. Ces évolutions pourraient avoir des incidences sur la réalisation des objectifs de développement durable.

21. Le système commercial multilatéral demeure l'élément central du cadre institutionnel mondial qui sert de fondement au commerce et continue de conserver sa légitimité en tant que bien public mondial. Les règles et normes de conduite multilatérales allègent les barrières commerciales et la discrimination tandis que les fonctions autres que la négociation sont des facteurs essentiels de transparence, de prévisibilité et de stabilité du commerce international. Selon un rapport de l'OMC, les pays du G-20 ont appliqué 145 nouvelles mesures restreignant les échanges entre la mi-octobre 2015 et la mi-mai 2016, essentiellement des mesures correctives commerciales (61 %), et institué des taxes douanières à l'importation. Ces mesures, auxquelles s'ajoute la lenteur de la levée des restrictions, ont abouti à une hausse du nombre total de mesures restrictives de l'ordre de 10 %. Sur les 1 583 mesures restreignant les échanges enregistrées depuis 2008, 387 seulement avaient été levées à la mi-mai 2016 et 1 596 demeuraient en place, celles-ci couvrant 5,0 % de la valeur des importations mondiales<sup>11</sup>.

22. Les règles et normes de conduite multilatérales se fondent sur l'efficacité du système de mise en œuvre. Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est un organe judiciaire international unique en son genre du fait de l'automatisme de l'adoption de ses décisions et des mesures correctives prévues en cas de non-respect des règles. Ce système a été largement utilisé par les membres de l'OMC, notamment pour régler des différends commerciaux entre des parties à des accords commerciaux régionaux, ce qui témoigne de son efficacité et de sa légitimité. Depuis 1995, le mécanisme de règlement des différends a reçu 507 demandes de consultation (chiffre arrêté à juin 2016), plus que les 300 différends soumis au GATT en 47 ans, et a traité des différends couvrant plus de 1 000 milliards de dollars de flux commerciaux. Compte tenu de la lenteur du processus d'établissement de règles multilatérales strictes, les pays ont eu tendance à régler leurs différends commerciaux par la voie de mécanismes judiciaires plutôt et n'ont pas cherché à établir des règles. Les différends récents ont concerné des questions liées à l'ordre du jour des négociations (par exemple, les subventions agricoles), les nouveaux domaines du commerce des services tels que les services financiers et les questions liées aux visas de non-immigrant, ainsi que les questions nouvelles qui ont des incidences sur d'autres politiques publiques (comme la santé publique, la politique industrielle, les énergies renouvelables ou les ressources naturelles). Cette situation montre combien il est nécessaire d'actualiser les règles de l'OMC à travers des négociations plutôt que par le recours à la justice.

---

<sup>11</sup> Organisation mondiale du commerce (OMC), « Report on G20 trade measures », 21 juin 2016. Disponible en anglais à l'adresse : [https://www.wto.org/english/news\\_e/news16\\_e/g20\\_wto\\_report\\_june16\\_2.pdf](https://www.wto.org/english/news_e/news16_e/g20_wto_report_june16_2.pdf).

23. Le système commercial multilatéral va vers l'universalité compte tenu des impératifs de promotion d'un « système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable », comme cela est souligné dans l'objectif de développement durable 17.10. Cet objectif a été poursuivi dans le cadre des processus d'adhésion. En juillet 2016, 36 pays auront adhéré à l'OMC depuis 1995 dont 9 PMA. Les dossiers d'adhésion de l'Afghanistan et du Libéria ont récemment été adoptés à l'occasion de la dixième Conférence ministérielle, ce qui porte le nombre de membres de l'OMC à 164. Ces pays ont lancé d'importantes réformes pour conformer leur régime commercial aux règles de l'Organisation. Un des défis majeurs a été de négocier des termes équilibrés d'adhésion conformément aux besoins de développement de ces pays et à mettre en œuvre les engagements liés à la phase qui suit l'adhésion. Les nouveaux pays membres doivent souvent accepter des conditions qui sont plus restrictives en dépit de leur faible niveau de développement. La CNUCED leur apporte son aide dans ce processus.

### **Le Cycle de Doha**

24. Le Cycle de Doha, qui a été lancé en 2001, visait à régler un large éventail de questions concernant l'accès aux marchés et les règles dans le cadre de l'engagement unique, en plus des deux points intégrés à l'ordre du jour sur l'agriculture et les services. Les négociations devaient porter en priorité sur les difficultés de mise en œuvre rencontrées par les pays en développement et le traitement spécial et différencié, qui vise à redresser les déséquilibres issus du Cycle d'Uruguay. L'objectif original était de conclure les négociations en 2004. À la suite de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue du 3 au 6 décembre 2013 à Bali, qui a adopté un train de mesures (Bali package), y compris en ce qui concerne l'Accord sur la facilitation des échanges et la question de la sécurité alimentaire, les discussions ont été centrées sur la formulation, avant juillet 2015, d'un programme de travail afin de conclure le Cycle de Doha tout en progressant sur le chemin de la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges et de la définition d'une solution permanente à la question de la sécurité alimentaire. En juin 2016, le nombre de ratification était de 84, sachant que l'Accord sur la facilitation des échanges entrera en vigueur lorsque les deux-tiers des membres de l'Organisation l'auront officiellement ratifié.

25. La dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue du 15 au 19 décembre 2015 à Nairobi, s'est achevée par l'adoption d'une Déclaration ministérielle et de six décisions ministérielles sur les questions faisant l'objet de négociations<sup>11</sup>. Il s'agit de quatre décisions sur l'agriculture, qui concernent a) la concurrence à l'exportation, y compris l'élimination des subventions à l'exportation; b) la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire; c) un mécanisme de sauvegarde spécial en faveur des pays en développement et d) le coton, ainsi que deux décisions concernant les PMA, à savoir, e) la mise en œuvre du traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des PMA et f) les Règles d'origine préférentielles pour les PMA. La décision sur l'élimination des subventions agricoles à l'exportation était particulièrement importante, bien que le recours aux subventions se soit considérablement réduit depuis 2001. L'autre évolution positive a été que 53 pays membres sont convenus des calendriers d'élimination des tarifs douaniers au titre de l'Accord sur les technologies de l'information.

### **Le processus post-Nairobi**

26. L'échec le plus saillant vient de ce que les pays membres ne sont pas parvenus à s'accorder sur la voie à suivre dans les négociations du Cycle de Doha après la dixième Conférence ministérielle. La Déclaration ministérielle prend acte en son paragraphe 70 du désaccord entre les membres dans les termes ci-après: « Nous reconnaissons que de nombreux membres réaffirment le Programme de Doha pour le développement et les Déclarations et Décisions adoptées à Doha et lors des Conférences ministérielles tenues ensuite ... », mais que « d'autres membres ne réaffirment pas les mandats de Doha, car ils estiment que de nouvelles approches sont nécessaires pour obtenir des résultats significatifs dans les négociations multilatérales. » Plusieurs pays ont indiqué que cette situation signifiait la fin du Cycle de Doha et ouvrait la porte à une décomposition de l'engagement unique et à de nouvelles approches et de nouvelles questions. Plusieurs autres pays, notamment les pays en développement, ont soutenu que la décision de lancer le Cycle de Doha avait été prise par consensus et que le Cycle ne pouvait être clôturé sans une décision consensuelle.

27. L'incertitude ainsi créée au sujet du processus post-Nairobi a placé les négociations du Cycle de Doha, lancées 15 ans auparavant, à la croisée des chemins avec de lourdes implications sur la fonction de négociation de l'OMC. Il est significatif que la structure et les méthodes de travail du Cycle de Doha, y compris l'engagement couvrant un ordre du jour élargi, soient ouvertement remises en cause et que de nouvelles questions soient proposées à l'examen. Les pays développés ont fait part de leur frustration face à l'absence persistante de réciprocité dans les négociations de la part des pays émergents. Ils ont, par conséquent, appelé à traiter les pays en développement de façon différenciée, afin que chaque pays prenne des engagements au prorata de sa part dans les échanges mondiaux. D'une manière générale, les pays en développement considèrent que la structure actuelle de Doha a été établie pour corriger les déséquilibres issus du Cycle d'Uruguay et souhaitent poursuivre les négociations sur les questions clefs dans le cadre de la structure actuelle et des principes relatifs au traitement spécial et différencié.

28. Les négociations prolongées du Cycle de Doha ont déjà modifié l'intérêt premier de nombreux acteurs qui adoptent des approches alternatives pour garantir leurs intérêts commerciaux en se lançant dans des négociations plurilatérales et régionales dans lesquelles les nouvelles questions qu'ils souhaitent inscrire à l'ordre du jour de l'OMC (comme l'investissement, la concurrence et les entreprises publiques) sont déjà traitées dans la pratique. Ces évolutions sont considérées comme la cause de l'érosion de l'intérêt de ces acteurs pour les processus multilatéraux et de l'affaiblissement de l'engagement des pays émergents qui continuent de rencontrer, notamment depuis le déclenchement de la crise économique mondiale, des problèmes économiques internes aigus, en particulier des déséquilibres macroéconomiques et une situation d'insécurité alimentaire et de désindustrialisation.

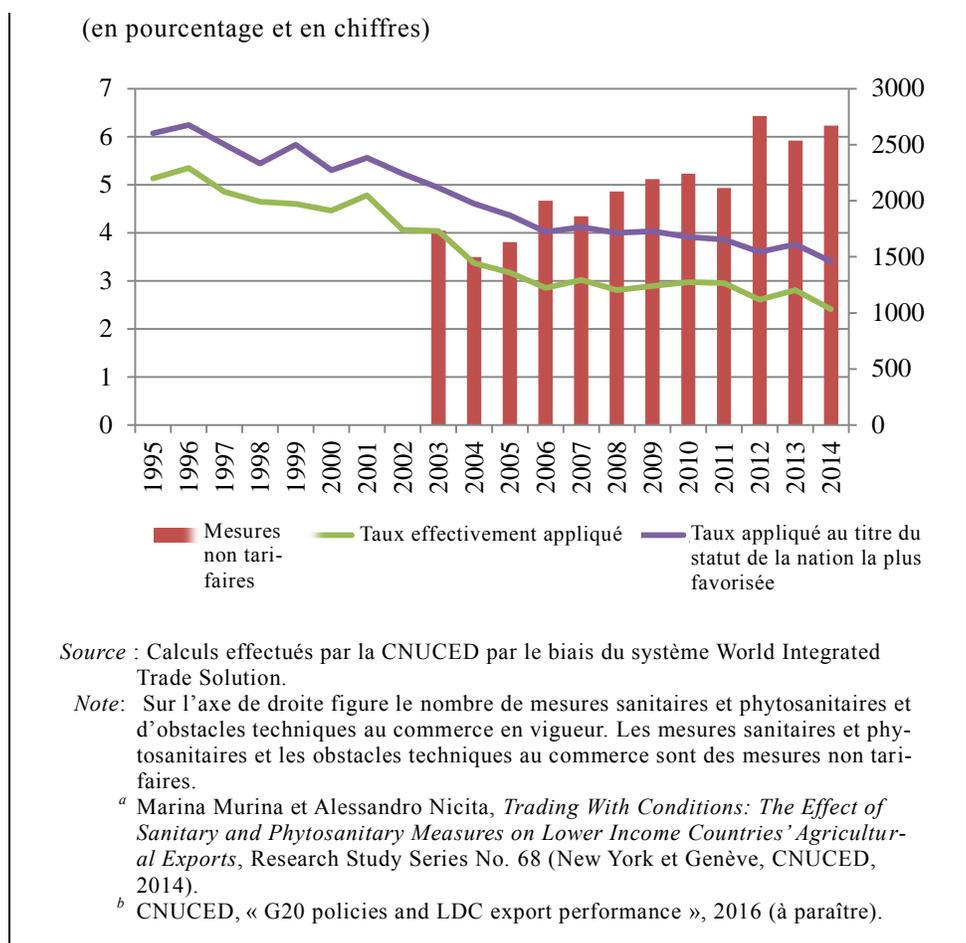
29. Cette impasse du processus multilatéral se produit également à un moment où le commerce évolue considérablement du fait du développement des échanges dans les chaînes de valeur mondiales, de la place accrue des services dans les économies, de la montée des pays émergents et du commerce numérique. La pertinence accrue de diverses mesures réglementaires – relatives à l’investissement, aux services et aux droits de propriété intellectuelle – au regard de la structure du commerce moderne favorise une intégration accrue et une convergence réglementaire qui se prêtent davantage à un traitement dans le cadre des accords commerciaux régionaux. Avec la baisse des tarifs douaniers et l’incidence réduite et relative des mesures non tarifaires, les questions majeures des politiques commerciales portent désormais sur l’approfondissement de l’intégration favorisant une plus grande libéralisation et plus d’harmonisation des réglementations à l’effet de promouvoir les échanges homogènes et la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes et de la technologie (voir encadré 4). Tout cela semble foncièrement handicaper ce que l’on appelle « l’intégration superficielle », qui s’appuie sur les normes et instruments actuels de l’OMC, et remettre en cause sa capacité de soutenir la structure commerciale actuelle.

#### Encadré 4

##### **Les effets du commerce et les mesures non tarifaires**

Alors que les tarifs douaniers ont été réduits grâce à une libéralisation progressive au cours des décennies écoulées, les conditions d’accès aux marchés sont de plus en plus fixées par des **mesures non tarifaires**. Celles-ci constituent une barrière plus grande pour les exportations des pays en développement que les taxes douanières. Les études menées par la CNUCED ont montré que les **mesures non tarifaires** réduisent de manière disproportionnée les exportations des pays à faible revenu et des PMA. On estime que les mesures sanitaires et phytosanitaires en vigueur dans l’Union européenne réduisent les exportations agricoles des pays à faible revenu de 14 %<sup>a</sup>. De même, les mesures non tarifaires mises en œuvre par les pays du G-20 réduisent les exportations des PMA plus de deux fois plus que les taxes douanières. L’accès des PMA aux marchés en franchise de droits permettrait d’accroître leurs exportations vers les pays du G-20 de près de 7 %, mais les effets des mesures non tarifaires actuellement appliquées réduisent les échanges d’environ 17 %<sup>b</sup>. Pour développer les échanges des PMA, il serait très avisé de traiter les effets des mesures non tarifaires sur ces pays et renforcer leurs capacités d’adaptation aux mesures non tarifaires applicables.

**Mesures tarifaires et non tarifaires, 2000-2014**



30. La situation actuelle exige une réflexion approfondie sur la manière de mener les négociations commerciales multilatérales. Le choix de l'ordre du jour élargi dans le cadre de l'engagement unique adopté par le Cycle de Doha, qui devait faciliter les compromis intersectoriels, a été infructueux. La priorité doit aller à un programme de développement central, avec un programme intégré concernant l'agriculture et les services. Des mesures correctives sont nécessaires pour promouvoir l'intérêt supérieur commun pour le développement durable conformément au Programme 2030. Il est possible d'adapter le système commercial multilatéral aux impératifs universels énoncés dans les objectifs de développement durable (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Les échecs précités sont peut-être liés aux difficultés relatives à l'établissement de règles strictes, sachant que la nature juridiquement contraignante des engagements a conduit les parties en négociation à s'armer d'une grande vigilance avant de prendre des décisions. On pourrait, en complément de l'établissement de règles multilatérales strictes, s'efforcer de parvenir à des consensus sur des règles plus souples avec la participation de toutes les parties prenantes. Faciliter l'établissement de consensus sur des questions commerciales émergentes et définir des pratiques optimales et des orientations et tirer les enseignements qui doivent être peut aider à faciliter la définition de règles strictes, notamment dans le domaine de la facilitation du commerce des services. Le système des Nations Unies, et notamment la CNUCED, pourrait jouer un rôle important à cet égard.

31. Il est essentiel de progresser de façon significative dans le Cycle de Doha à l'effet d'insuffler une nouvelle dynamique au Partenariat mondial pour le développement durable, notamment à la réalisation de l'objectif 17.10 relatif à la promotion d'un « système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce ». Cet effort pourrait également influencer sur les progrès à accomplir dans la réalisation d'autres objectifs particuliers liés à une conclusion positive du Cycle de Doha. Il s'agit de l'objectif 17.12 sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent pour les PMA et les règles d'origine; l'objectif 2.b sur la correction et la prévention des restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle des subventions aux exportations agricoles; l'objectif 3.b sur l'accès, à un coût abordable, aux médicaments essentiels; l'objectif 10.a sur la mise en œuvre du principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et l'objectif 14.6 sur l'interdiction d'ici à 2020 de certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à la surpêche.

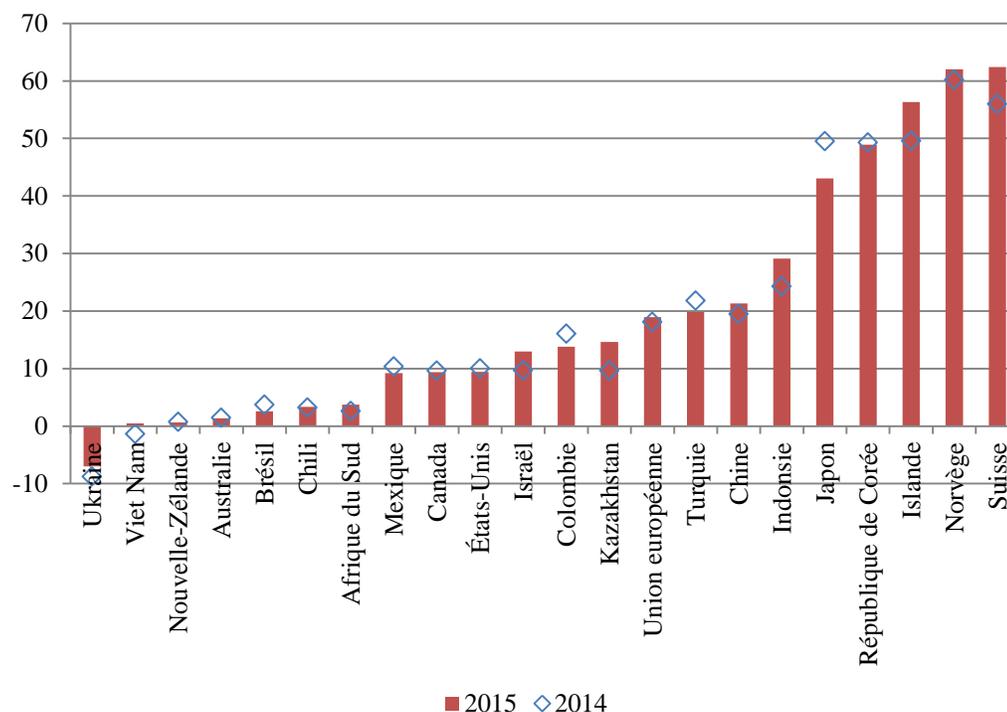
### **L'agriculture**

32. La dixième Conférence ministérielle a adopté une décision sur l'élimination immédiate des droits aux subventions des exportations des pays développés et, d'ici à 2018, de ceux des pays en développement. Cette décision est conforme à l'objectif de développement durable 2.b. La période de mise en œuvre a été allongée pour certains pays tels que la Suisse, le Canada et la Norvège, qui subventionnent l'exportation de produits transformés, de produits laitiers et de viande porcine. Sachant que 25 pays seulement étaient habilités à subventionner les exportations de certains produits et que le recours à ces subventions avait déjà beaucoup baissé chez les grands utilisateurs, l'effet immédiat de cette décision sera sans doute limité. On notera que la rareté croissante des subventions à l'exportation a parfois été compensée par une utilisation accrue de mesures de soutien interne qui ne faussent pas les échanges et qui sont placées dans la « catégorie verte » (par exemple, l'aide aux revenus découplée). Des préoccupations s'expriment quant à la possibilité que les mesures de la « catégorie verte » puissent fausser les échanges, car il n'y a pas de limite aux montants pouvant être inscrits dans cette catégorie.<sup>12</sup> Les estimations relatives à l'appui de l'OCDE aux producteurs indiquent que pour cinq pays, le soutien aux producteurs représente plus de 40 % des recettes des exploitations agricoles (voir figure IX), ce qui met en lumière l'importance qui s'attache à un traitement global du soutien à l'agriculture et de la protection des frontières.

---

<sup>12</sup> Voir par exemple Rashmi Banga, "Impact of Green Box Subsidies on Agricultural Productivity, Production and International Trade", Background Paper, No. RVC-11 (2014). Disponible à l'adresse [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ecidc2014misc1\\_bp10.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ecidc2014misc1_bp10.pdf).

Figure VIII  
**Estimations concernant le soutien aux producteurs par pays en 2014 et 2015**  
*(en pourcentage des recettes brutes des exploitations agricoles)*



Source : OCDE (2016), Agricultural Policy Monitoring and Evaluation.

33. L'objectif de développement durable 2 concerne l'élimination de la faim et la réalisation de la sécurité alimentaire. La hausse des prix des produits alimentaires, qui a commencé en 2002 et a atteint un sommet en 2012-2013, a mis à l'ordre du jour la question des négociations agricoles concernant les mesures liées au commerce prises à des fins de sécurité alimentaire. Une de ces mesures porte sur les programmes de détention de stocks publics. La Décision ministérielle sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire réaffirme les décisions en vigueur visant à protéger de poursuites judiciaires les gouvernements des pays en développement qui achètent des stocks de vivres auprès de leurs agriculteurs (ce que l'on appelle la « clause de la paix »), dans l'attente de parvenir à une solution définitive à cette question. Cette solution définitive est recherchée par ceux qui proposent d'exempter de plafonds de subventions l'appui apporté aux agriculteurs par le biais de programmes de détention de stocks publics.

34. Une autre mesure liée à la sécurité alimentaire, qui fait l'objet de négociations, porte sur le mécanisme de sauvegarde spéciale, considéré comme un outil important de réaction contre les hausses soudaines des volumes d'importation ou les baisses de prix et de protection de la production locale d'aliments de base. La Décision ministérielle sur le mécanisme de sauvegarde spéciale réaffirme le droit des pays en développement à recourir à un mécanisme de ce type. Dans ces négociations, les

questions clefs étaient de s'assurer du nombre de produits éligibles à ces mesures, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles le mécanisme peut être actionné (telles que les chutes de prix et les hausses soudaines des volumes d'importation) et le niveau et des modalités d'imposition de droits correcteurs au titre du mécanisme.

35. La Décision ministérielle sur le coton, qui touche à tous les piliers des négociations agricoles, vise à éliminer immédiatement les subventions à l'exportation du coton dans les pays développés, puis, d'ici à janvier 2017, dans les pays en développement conformément à la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation. Dans la Décision, l'engagement a été pris de faire le maximum pour admettre l'accès aux marchés du coton et des produits agricoles dérivés du coton en franchise de droits et hors contingent d'ici à 2016.

### **Questions relatives aux PMA**

36. Se basant sur les lignes directrices énoncées dans la Déclaration ministérielle de Bali sur les règles d'origine préférentielles (2013), la Décision adoptée à la dixième Conférence ministérielle a défini des lignes directrices supplémentaires non contraignantes concernant les exigences d'origine – sur les plans du fond et des procédures – au titre des initiatives concernant l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent des produits exportés par les PMA. Il s'agit essentiellement d'encourager les pays membres donneurs de préférences à adopter des critères et des méthodes souples de détermination de l'origine. En ce qui concerne la règle de fond relative à la transformation substantielle, la Décision a encouragé l'utilisation de la valeur plancher du critère du pourcentage *ad valorem* (c'est-à-dire autoriser l'utilisation de matières non originaires à concurrence de 75 % de la valeur du produit); le recours au changement de position tarifaire ou de sous-position tarifaire et l'application de la règle dite d'une seule transformation pour les produits vestimentaires. La Décision a également préconisé l'extension des cas de cumul et la réduction des prescriptions relatives aux documents exigés et aux procédures douanières.

37. La Décision ministérielle sur le traitement préférentiel en faveur des services et fournisseurs de services des PMA a pour mérite essentiel de proroger la dérogation jusqu'au 31 décembre 2030 afin de pouvoir couvrir les quatre années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la dérogation en 2011. La Décision invite instamment les pays développés et en développement à redoubler d'efforts pour notifier dans les moindres délais les préférences qui ont une valeur commerciale. L'impact final de la dérogation dépendra du contenu et de l'application du traitement préférentiel accordé, ainsi que de la capacité des PMA à tirer parti de ces préférences. Les PMA se sont déclarés préoccupés par la valeur commerciale de ces préférences et ont souligné que certaines notifications ne précisent pas les modalités de mise en œuvre des préférences. En outre, il n'y a pas de préférence s'agissant du mode 4. Il faut également redoubler d'efforts en ce qui concerne le traitement des préoccupations relatives à l'accès hors marché. Dans une analyse préliminaire, l'OCDE souligne que les modes 1, 2 et 3 reçoivent généralement des préférences à large couverture sectorielle contrairement au mode 4 qui n'est pas pleinement couvert (voir encadré 5).

## Encadré 5

**Le commerce des services dans le cadre du mode 4<sup>a</sup>**

Le mouvement temporaire des personnes physiques (mode 4) n'a toujours pas bénéficié d'un intérêt suffisant dans le traitement préférentiel des PMA notifié dans la dérogation. Le mode 4 est essentiellement non lié et sujet à des limitations telles que les critères de présence commerciale. Bien que les notifications contiennent certains exemples intéressants tels que le doublement des périodes de séjour, les dérogations aux critères relatifs aux besoins économiques, au paiement des frais de visa et aux permis de travail, on ne note aucune avancée notable. En ce qui concerne les engagements commerciaux, le mode 4 est en règle générale limité par les critères exigés préalablement à l'emploi, les quotas numériques et les examens des besoins économiques. En outre, les engagements sont insuffisants du point de vue des catégories et des secteurs couverts. Dans certains cas, seules les qualifications officielles sont examinées lors de l'évaluation des fournisseurs de services et on n'évalue ni les capacités ni l'expérience acquise. L'obtention des visas et des permis de travail est souvent contraignante, coûteuse, assujettie à des critères peu clairs et orientée vers les qualifications les plus élevées. Les autres obstacles concernent les exigences de nationalité et de résidence et l'interdiction de transférer le produit des prestations de sécurité sociale. Certaines politiques de réduction des flux migratoires, dont notamment les plafonds salariaux pour les ressortissants étrangers, ont aussi des répercussions sur les fournisseurs de services relevant du mode 4.

<sup>a</sup> CNUCED, "Trade, migration and development, in Global Migration Group" (à paraître). *Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development*.

**Négociations plurilatérales**

38. L'Accord sur les technologies de l'information auquel sont parvenus les 53 participants aux négociations (ou, si on préfère, les 24 parties à l'Accord, l'Union européenne constituant une seule partie) au cours de la dixième Conférence ministérielle porte sur le niveau et le rythme d'élimination des droits de douane sur la liste des 201 produits des technologies de l'information qui avait déjà été arrêtée en juillet 2015. L'accord a une portée plurilatérale, mais il est appliqué sur la base du statut de la nation la plus favorisée, ce qui signifie que la réduction tarifaire convenue entre des sous-ensembles de membres de l'OMC sera élargie à l'ensemble des membres. Environ 65 % de ces lignes tarifaires devraient être totalement éliminées d'ici à juillet 2016 et la plupart des lignes tarifaires restantes le seront progressivement d'ici à 2019. Le commerce des produits des technologies de l'information entre les pays participants est estimé à environ 1 300 milliards de dollars, soit 10 % du commerce mondial de marchandises, et représente approximativement 90 % du commerce mondial de ces produits. Parmi les produits couverts par l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information, on citera notamment les circuits intégrés multicomposants de nouvelle génération, les écrans tactiles, les équipe-

ments GPS de navigation et les équipements médicaux. L'Accord devrait contribuer à l'expansion de l'économie numérique.

39. Les autres négociations d'accords plurilatéraux en cours portent sur les services et les biens environnementaux. Les principaux acteurs sont aussi engagés dans des négociations plurilatérales pour un accord sur le commerce des services hors du cadre de l'OMC. Ces négociations, qui concernent 24 pays représentant 70 % du commerce mondial des services, visent à parvenir à une ambitieuse libéralisation des services. L'absence de certains grands pays en développement à ces négociations fait que les pays participants ne constituent pas une masse critique, de sorte que le futur accord prendra la forme d'un accord préférentiel sur les services qui ne sera pas étendu à tous les membres de l'OMC.

40. L'Accord sur les biens environnementaux est négocié par 17 pays depuis juillet 2014 à l'effet d'éliminer les droits de douane frappant un ensemble de biens ainsi identifiés, sur la base d'une liste de 54 biens environnementaux agréée par l'APEC. Selon la CNUCED, les participants représentent presque 80 % du commerce mondial de ces biens<sup>13</sup>. L'accord futur est conçu comme un « accord vivant », qui permettra d'ajouter de nouveaux produits et de traiter la question des mesures non tarifaires et des services liés à ces biens. L'accord serait élargi, sur la base du statut de la nation la plus favorisée, à tous les membres de l'OMC. En facilitant l'accès aux biens environnementaux, cette initiative devrait développer l'utilisation des technologies environnementales.

## V. Évolution dans les accords commerciaux régionaux

41. La prolifération des accords commerciaux régionaux est une caractéristique de l'évolution récente du système commercial international. En juin 2016, 625 accords régionaux de ce type, dont 419 étaient entrés en vigueur, avaient été notifiés à l'OMC. On constate de plus en plus que les accords commerciaux régionaux comportent un ensemble de mesures dites « mesures à l'intérieur des frontières ». L'émergence d'accords commerciaux mégarégionaux a davantage accentué cette évolution. Ces accords répondent au développement rapide des échanges au sein des chaînes de valeur mondiales et sont conçus pour mettre en place un environnement libre pour des échanges en franchise de droits et une connexion commerce-services-investissement, mais aussi pour traiter la diversité réglementaire avec plus de cohérence et de convergence. Il est attendu de l'Accord de partenariat transpacifique récemment conclu qu'il crée un marché de près de 800 millions de personnes avec un Produit intérieur brut (PIB) combiné de 28 000 milliards de dollars, soit 40 % du PIB mondial. Le projet d'Accord de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis couvrirait la moitié de la production mondiale et un tiers des échanges mondiaux. Le Partenariat économique global régional des pays de la région Asie-Pacifique en cours de négociation devrait aboutir à un accord de libre-échange entre les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et six partenaires extérieurs couvrant ensemble la moitié de la population mondiale. Il est également significatif de voir des accords commerciaux régionaux à grande échelle être conclus dans le monde en développement, comme l'accord sur la zone de libre-échange tri-

<sup>13</sup> CNUCED, *Trading Into Sustainable Development: Trade, Market Access and the Sustainable Development Goals* (New York et Genève, 2016).

partite et l'accord sur la Zone continentale de libre-échange qui sont actuellement négociés en Afrique.

### **Les accords mégarégionaux de commerce – l'Accord de partenariat transpacifique**

42. L'évolution la plus saillante a été la conclusion, en octobre 2015, de l'Accord de partenariat transpacifique entre 12 membres: l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam. C'est le premier cas d'accord de commerce mégarégional signé qui a des incidences sur le système commercial international. D'une nature globale, l'Accord, qui compte 30 chapitres, couvre les biens, les services, l'investissement, le commerce électronique, la propriété intellectuelle, les marchés publics, la concurrence, la protection de la main-d'œuvre, l'environnement, la cohérence de la réglementation, les petites et moyennes entreprises et les entreprises publiques. L'Accord vise essentiellement à faciliter le commerce et l'investissement entre les parties, y compris à travers l'harmonisation des réglementations. Il est conçu comme un modèle de haut niveau pour les accords commerciaux du XXI<sup>e</sup> siècle. Il devrait bientôt attirer de nouveaux membres comme la République de Corée. Les études réalisées montrent que l'essentiel des gains attendus de l'Accord sont dus à l'harmonisation des réglementations et à la reconnaissance mutuelle.

43. Comme tout autre accord commercial régional, l'Accord de partenariat transpacifique aura des incidences sur les pays non signataires. Ces incidences devraient être plus importantes en ce qui concerne les accords mégarégionaux de commerce compte tenu de leur importance systémique et de leur taille. Ces accords couvrent systématiquement une part importante de la production, du commerce et des investissements mondiaux et changent complètement la donne. On craint souvent qu'ils ne réduisent l'intérêt pour les négociations commerciales multilatérales et créent un système commercial à deux vitesses et fragmenté, même s'il est attendu du Cycle de Doha, s'il réussit, qu'il produise des gains infiniment plus importants en termes de bien-être global que n'importe quel accord commercial mégarégional. Les études menées sur la base d'une analyse informatique d'équilibre général montrent le plus souvent que les accords commerciaux régionaux peuvent être avantageux pour leurs membres, mais que les non membres peuvent voir leur situation empirer à cause du détournement des échanges qu'ils induisent. Les gains annuels d'une conclusion réussie du Cycle de Doha sont de loin plus importants que les avantages produits par les trois accords commerciaux régionaux, à savoir l'Accord de partenariat transpacifique, le Partenariat économique global régional des pays de la région Asie-Pacifique et l'Accord de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement. La raison en est que même si les accords de libre-échange donnent lieu à des réductions tarifaires plus importantes, ils ne s'appliquent pas à tous les exportateurs, de sorte qu'ils produisent peu ou prou un détournement d'échanges. Les perdants sont les non membres. Certains membres qui disposent déjà d'un accès préférentiel au marché américain peuvent également en faire les frais du fait d'une concurrence plus forte de la part des nouveaux membres et de recettes douanières connues d'avance.

44. Les disciplines de haut niveau répondant aux normes les plus récentes introduites en ce qui concerne les questions de réglementation pourraient avoir des incidences sur l'établissement des règles régissant le commerce international car elles pourraient prévaloir sur les règles multilatérales. Sur le plan économique, les pays tiers seraient directement et indirectement touchés par la libéralisation préférentielle et l'harmonisation des réglementations issues des accords commerciaux régionaux. À court terme, la libéralisation préférentielle pourrait être un facteur de détournement d'échanges et d'investissements. L'harmonisation des réglementations est généralement perçue comme une source importante de gains, mais elle peut également donner lieu à une harmonisation par le haut qui impose des ajustements de coûts à des acteurs locaux moins exigeants pour lesquels des mesures législatives doivent être prises et à des acteurs extérieurs qui doivent également supporter des coûts additionnels pour se conformer à des normes réglementaires plus contraignantes, y compris les partenaires commerciaux non membres, c'est-à-dire les pays voisins qui sont parties à des mécanismes d'intégration régionale. Il importerait donc de minimiser et d'atténuer de tels effets néfastes.

#### **Les accords commerciaux régionaux Sud-Sud – Les accords continentaux de libre-échange**

45. Les négociations panafricaines en vue d'un accord continental de libre-échange constituent un bon exemple d'accord commercial régional à large échelle dans le contexte des échanges Sud-Sud. Ces négociations ont débuté en juin 2015 et devraient être conclues en 2017. Le projet d'accord continental de libre-échange part du principe qu'il faut dynamiser les échanges intra-africains à travers des accords continentaux de libre-échange favorisant le développement du continent. Le constat de départ est la faiblesse du commerce intra-africain qui représentait récemment environ 10 % du volume total du commerce des marchandises. Ces négociations, qui portent à la fois sur les biens et les services, devraient mettre à profit les progrès accomplis dans les communautés économiques régionales (CER), dont la conclusion récente d'accords de libre-échange au sein du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et devraient doper les échanges intra-africains, mais aussi générer des revenus supplémentaires pour l'Afrique.

46. Les négociations sur les accords continentaux de libre-échange sont complexes car l'intégration commerciale régionale est asymétrique et porteuse de disparités. Parmi les CER, la SADC est de loin le plus grand marché d'exportation en Afrique. Elle absorbe 52 % du total des importations intra-africaines. Les pays de la SADC ont largement tendance à effectuer leurs importations en Afrique, ce qui reflète largement l'importance des échanges à l'intérieur de la CER. D'une façon générale, toutes les CER importent le plus gros de leurs besoins auprès de leurs partenaires, mais certaines ont développé des échanges intenses avec des partenaires extérieurs. Les échanges intra-africains suivent une ligne géographique cohérente mais sont faibles entre les zones éloignées. Les accords continentaux de libre-échange qui seront conclus à l'avenir devraient approfondir et renforcer ces liens commerciaux entre sous-régions.

Table 2

#### **Importations des communautés économiques régionales**

### auprès d'autres communautés économiques régionales par rapport à leurs importations totales effectuées en Afrique en 2014

(en pourcentage)

Importateur	Exportateur				
	UMA	COMESA	CEEAC	CEDEAO	SADC
UMA	<b>61,4</b>	34,0	0,7	3,8	5,8
COMESA	17,1	<b>39,9</b>	7,0	1,1	58,6
CEEAC	26,3	16,6	<b>12,2</b>	20,2	38,9
CEDEAO	12,0	2,1	1,9	<b>72,4</b>	11,7
SADC	1,7	19,0	9,4	12,7	<b>80,2</b>

Source : Statistiques de la CNUCED.

47. Une des questions cruciales qui se posent dans les négociations d'accords continentaux de libre-échange est de définir avec certitude le niveau adéquat de ses ambitions. Cette entreprise ayant pour but de doper les échanges intra-africains, notamment de doubler la part du commerce intra-africain d'ici à 2020, les négociations se veulent très ambitieuses. Elles sont cependant confrontées à de nombreux défis, notamment la multiplicité des processus d'intégration sous-régionaux et inter-sous-régionaux, le niveau asymétrique d'intégration dans les diverses CER et l'appartenance simultanée de plusieurs pays à différentes CER. La multitude des processus d'intégration à plusieurs étages devrait conditionner l'ampleur et la configuration des accords continentaux de libre-échange. L'approfondissement de la coopération régionale dans les domaines de la réglementation et du développement jouera également un rôle décisif dans la dynamisation des échanges intrarégionaux.

## VI. Conclusion

48. Le commerce international doit jouer un rôle moteur pour la croissance et le développement, comme cela est souligné dans les objectifs de développement durable. Des mesures dynamiques, bien conçues et cohérentes doivent être intégrées dans les programmes d'action en faveur du développement durable. Pour conduire cette approche globale et cohérente, il faut que les actions touchant les sphères commerciale, du développement, de l'industrie, de la macroéconomie, sociale et autres soient menées concurremment afin de promouvoir l'indispensable transformation structurelle qui permet de renforcer les capacités productives, la diversification et le développement économique. L'économie des services et des échanges joue un rôle central dans l'action conduite au titre de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans la mise en œuvre du Programme 2030, il faut tenir compte du rôle pluridimensionnel du commerce et de la politique commerciale dans les multiples objectifs et cibles du Programme. À cet égard, la quatorzième session de la CNUCED a été l'occasion de discuter des modalités de transformation des décisions en actions concrètes.

49. L'établissement d'un partenariat mondial constitue un moyen essentiel de réalisation des objectifs de développement durable. L'élément central de ce partenariat, c'est un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discri-

minatoire et équitable. Malgré les échecs enregistrés dans les négociations commerciales multilatérales, il importe de redynamiser le système commercial multilatéral en tant que bien public mondial en lui donnant une impulsion et une importance renouvelées. Les difficultés rencontrées dans le processus d'établissement de règles multilatérales strictes régissant la politique commerciale montrent qu'il faut adopter plus largement une approche basée sur des règles plus souples en complément de la démarche de rigueur, ce qui peut être envisagé dans le contexte des cadres internationaux actuels. Les accords commerciaux régionaux à grande échelle de nouvelle génération ont montré qu'ils étaient utiles en tant que complément et appui au système commercial multilatéral et qu'ils facilitaient la mise en place d'un environnement favorable à tous les pays. L'élargissement de la coopération en matière d'harmonisation des réglementations et de développement dans les contextes régionaux peut favoriser la dynamisation des échanges et le renforcement des capacités de production. Il importe de surveiller continuellement les effets de cette coopération sur le développement et d'en débattre au niveau multilatéral. Le système des Nations Unies, notamment la CNUCED, peut jouer un rôle important à cet égard.

---